

ENSEMBLE, pensons l'avenir de nos déchets



LE PRPGD, UNE NOUVELLE COMPÉTENCE POUR LA RÉGION

Avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015, les Régions disposent d'une nouvelle compétence : elles sont tenues d'élaborer un PRPGD, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Un plan unique

Le plan déchets régional va remplacer plusieurs documents de planification existants, parfois d'échelles différentes : le plan régional d'élimination des déchets dangereux, les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux, les plans départementaux sur les déchets du BTP.

Le nouveau plan déchets, c'est :

- Une vision d'ensemble pour le territoire
- Des objectifs partagés par tous les acteurs
- Plus de cohérence dans les politiques publiques
- Plus de simplicité, avec un seul plan

Le PRPGD, un volet du SRADET

La loi NOTRe impose également aux Régions d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires : le SRADET. Ce super-plan va permettre une vision régionale globale et unifiée de l'aménagement du territoire et intégrer d'autres plans et schémas : schéma climat air énergie, plan intermodalité, schéma de cohérence écologique, schéma numérique... Le plan déchets en constitue un des volets.

Le calendrier du projet



LE PLAN DÉCHETS, UNE FEUILLE DE ROUTE

Le PRPGD est un document de référence qui planifie la gestion des déchets du territoire. Il fixe des orientations et définit un plan d'actions à mettre en œuvre sur le territoire.



Le PRPGD, un document unique et complet

- Un état des lieux des déchets du territoire
- Une prospective sur l'évolution des quantités de déchets
- Des objectifs de prévention, de recyclage, de valorisation
- Une planification des moyens de traitement



Tous types de déchets

Autre nouveauté du plan : il englobe tous les déchets produits sur le territoire. Déchets non dangereux, déchets dangereux, déchets du BTP... Seuls les déchets radioactifs et explosifs ne font pas partie du plan.



Tous les producteurs de déchets concernés

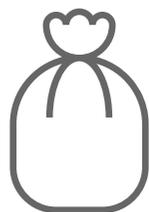
Le plan déchets régional tient compte de tous les producteurs de déchets : particuliers, entreprises, commerces, services publics, associations, industriels, agriculteurs... tout le monde est concerné !



DES OBJECTIFS NATIONAUX : RÉDUIRE ET VALORISER

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte donne des orientations en matière de traitement et de valorisation des déchets. La Région Centre-Val de Loire intégrera a minima ces objectifs et essaiera d'être encore plus ambitieuse et vertueuse.

OBJECTIFS 2020



Réduire de 10%
les déchets ménagers



Atteindre 70%
de recyclage
des déchets du BTP

OBJECTIFS 2025



Réduire de 50%
le stockage des déchets



Atteindre 65%
de valorisation
matière et organique

Deux fois plus de déchets en 50 ans... c'est trop !

En un an, chaque Français jette 322 kg de déchets ménagers. C'est presque deux fois plus qu'il y a 50 ans. Quant aux déchets issus des entreprises et du BTP, ils représentent des tonnages bien plus importants que ceux des ménages. Conséquence : les ressources naturelles s'épuisent... L'objectif de la Région est donc de réduire les déchets, en incitant à consommer autrement, à jeter moins et mieux !



1965

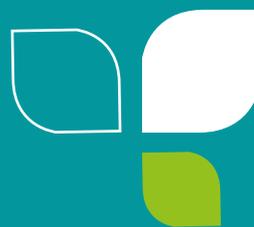
175 kg
environ



2015

322 kg

DES ENJEUX DE TERRITOIRE



En matière de prévention et de gestion des déchets, la Région Centre-Val de Loire porte des ambitions de réduction et de valorisation, qui feront partie des priorités du plan déchets.

ENJEU

Disposer d'installations adaptées

- Des installations complémentaires et de proximité
- Des équipements bien dimensionnés, intégrant les objectifs de réduction des déchets
- Des installations qui favorisent la valorisation et le recyclage

ENJEU

Passer à la collecte des biodéchets*

Obligatoire d'ici à 2025, la collecte des biodéchets constituera un enjeu important dans le plan déchets régional. Cette généralisation va dans le sens des actions déjà menées, comme la mise en place de composteurs individuels ou en pied d'immeuble.

ENJEU

Réduire les déchets à la source

C'est une volonté forte de la Région. Aujourd'hui, 60% des habitants sont couverts par un programme de prévention des déchets. Par ailleurs, cinq collectivités se sont déjà lancées dans une démarche exemplaire et pilote : « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage ». Ainsi, 300 000 habitants, soit 12% de la population régionale, s'engagent déjà à réduire très fortement leurs déchets. Le plan poursuivra la dynamique.

** Tout déchet non dangereux, biodégradable, alimentaire ou de cuisine, de jardin ou de parc.*



ENGAGÉS DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le plan déchets contribuera à un nouveau modèle, passant d'une économie linéaire qui consomme les ressources naturelles, à une économie circulaire, qui les préserve et crée de l'emploi. Cette approche transversale touche tous les aspects du quotidien.

L'économie linéaire, un système dépassé



Les matières premières sont extraites, ce qui **épuise les ressources naturelles**



Ces ressources sont transformées en produit, **entraînant une pollution**



Ce produit est **utilisé de façon éphémère**



Les objets sont jetés à la poubelle, **entraînant une accumulation de déchets**

L'économie circulaire, un modèle d'avenir à développer



Produire durablement



Consommer autrement



Redonner vie à la matière



Redonner vie au produit



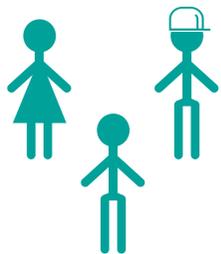
UN PLAN DÉCHETS CONSTRUIT ENSEMBLE

Pour élaborer le plan déchets, la Région s'engage dans une démarche unique et innovante de concertation et de participation. Tous les acteurs seront associés à sa construction.



Avec les citoyens

La Région Centre-Val de Loire associe les citoyens à la réflexion sur de nombreux projets régionaux. Dans le cadre du plan déchets, ils sont également appelés à participer. Ainsi, l'atelier citoyen réunit une trentaine d'habitants tirés au sort. Ils effectueront des « défis déchets » et donneront leur avis sur certaines orientations du plan, participant ainsi à la réflexion stratégique. L'atelier citoyen se réunira quatre fois.



Avec les acteurs de la gestion des déchets

Associations, entreprises, éco-organismes, fédérations professionnelles, services de l'État, collectivités, Région, tous les acteurs de la filière déchets contribuent à la réflexion.



Avec les territoires

La Région Centre-Val de Loire regroupe six départements, dont les problématiques sont diverses. Le plan s'élabore aussi dans la proximité, avec des groupes de travail et des ateliers de l'économie circulaire, qui se tiendront à Romorantin, Châteauroux, Châteaudun, Orléans et Tours.

La CCES, instance officielle

La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) est l'instance officielle du plan déchets régional. Composée de représentants de collectivités, de l'État, d'organismes publics, d'associations, d'éco-organismes et d'organisations professionnelles, elle valide officiellement l'avancée du plan, phase par phase.



Conseil régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre-Lentin - CS 94 117
45041 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 70 30 30

Fax : 02 38 70 32 95

www.regioncentre-valdeloire.fr



La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a confié à chaque Région une nouvelle responsabilité, celle de **planifier la prévention et la gestion de tous les déchets du territoire**. Les documents de planification existants à l'échelle départementale et régionale vont être remplacés par le PRPGD, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Ce document constituera une feuille de route de la prévention et de la gestion de nos déchets, pour les douze années à venir.

Ce nouveau plan sera partie intégrante du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui **définira le projet d'aménagement du territoire régional** notamment pour ses interventions en faveur de la biodiversité, de la transition énergétique et de l'économie circulaire. C'est une évolution institutionnelle majeure.

Notre Région a fait le choix de se tourner vers l'avenir, d'aider les différents acteurs pour inventer l'économie de demain en économisant les matières premières, en favorisant le réemploi et la réparation de produits, en développant les filières de recyclage... Grâce à ce plan, nous déterminerons un plan d'actions à déployer par l'ensemble des acteurs concernés sur notre territoire. Notre Région porte depuis longtemps l'ambition de construire l'avenir du territoire avec ceux qui l'habitent, ceux qui le font vivre. C'est pourquoi le plan déchets régional s'élabore avec tous les acteurs, les associations, mais aussi les citoyens, dans une **démarche forte de dialogue et de participation**.

Ensemble, pensons l'avenir de nos déchets.

FRANÇOIS BONNEAU,
président de la Région
Centre-Val de Loire

BENOIT FAUCHEUX,
vice-président délégué à la Transition
énergétique et à l'Environnement